

# **MODULES D'INTRODUCTION À LA NUTRITION PRÉSCOLAIRE POUR LES DIÉTÉTISTES PROFESSIONNEL(LE)S – MODALITÉS D'UTILISATION**

## **1. PROPRIÉTÉ DES MODULES D'INTRODUCTION À LA NUTRITION PRÉSCOLAIRE**

Les modules d'introduction à la nutrition préscolaire pour les diététistes professionnel(le)s appartiennent au Centre de ressources en nutrition. En se procurant les modules d'introduction à la nutrition préscolaire pour les diététistes professionnel(le)s en ligne, l'utilisateur n'obtient aucun droit de propriété ni autre intérêt sur les modules d'introduction à la nutrition préscolaire pour les diététistes professionnel(le)s et il peut seulement les utiliser en respectant les modalités indiquées ci-dessous.

## **2. UTILISATIONS PERMISES**

On peut utiliser et distribuer les modules d'introduction à la nutrition préscolaire pour les diététistes professionnel(le)s à des fins non commerciales. Il est permis de modifier les diapositives des modules d'introduction à la nutrition préscolaire pour les diététistes professionnel(le)s en fonction des besoins de l'utilisateur.

## **3. UTILISATIONS INTERDITES**

Il est interdit:

- a. de vendre, louer, prêter ou distribuer des copies des modules d'introduction à la nutrition préscolaire pour les diététistes professionnel(le)s à des fins commerciales; ou
- b. d'enlever ou de masquer tout droit d'auteur, marque de commerce ou autre avis de propriété sur les modules d'introduction à la nutrition préscolaire pour les diététistes professionnel(le)s.

## **4. UTILISATION DES MARQUES DE COMMERCE**

Le SDHU est propriétaire des marques de commerce NutriSTEP<sup>®</sup>. Cette licence ne transfère pas de droits de propriété ni de droit propriétaire concernant les marques déposées appartenant au SDHU. Il est interdit d'utiliser la marque NutriSTEP<sup>®</sup> ou le logo avec l'ours ou tout autre logo associé avec le programme NutriSTEP<sup>®</sup>, sauf que le SDHU donne la permission d'afficher la marque NutriSTEP<sup>®</sup>, le logo avec l'ours ou tout autre logo associé avec le programme NutriSTEP<sup>®</sup>, sur le matériel de promotion du questionnaire NutriSTEP<sup>®</sup> ou les services d'éducation sur la nutrition en général, y compris les affiches et brochures, à condition que les marques et logos ne soient pas modifiés et soient reproduits exactement comme ils apparaissent dans le questionnaire NutriSTEP ou la trousse de mise en œuvre NutriSTEP<sup>®</sup>, et que toutes les marques de commerce ou autres avis de propriété apparaissant sur le questionnaire NutriSTEP<sup>®</sup> ou la trousse de mise en œuvre NutriSTEP<sup>®</sup> soient aussi reproduits en entier sans modifications. Si jamais ce matériel de promotion comprend aussi des marques de commerce ou logos appartenant à l'utilisateur, il faut s'assurer que ces marques et logos apparaissent séparément de la marque NutriSTEP<sup>®</sup>, du logo avec l'ours et de tout autre logo associé avec ces marques, et qu'ils ne soient pas intégrés avec ces marques et que des avis de marque de commerce indiquent que ces marques appartiennent à l'utilisateur.

Quant vous employer la marque NutriSTEP® et/ou le logo avec l'ours, vous devriez indiquer que le SDHU est le propriétaire.

## **5. EXONÉRATION DE GARANTIE ET LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

Les modules d'introduction à la nutrition préscolaire pour les diététistes professionnel(le)s ont été élaborés dans le cadre d'une recherche effectuée au Centre de ressources en nutrition de l'Université de Guelph. Les modules d'introduction à la nutrition préscolaire pour les diététistes professionnel(le)s sont fournis « tels quels » avec toutes les fautes, sans garantie d'aucune sorte, qu'elle soit expresse ou implicite. Ceci comprend, sans s'y limiter, toute garantie implicite que les modules d'introduction à la nutrition préscolaire pour les diététistes professionnel(le)s soient de qualité marchande, précis ou convenant à une utilisation particulière. Les propriétaires des modules d'introduction à la nutrition préscolaire pour les diététistes professionnel(le)s rejettent toute responsabilité pour tout dommage, y compris les dommages spéciaux, accessoires ou consécutifs causés par ou en relation avec les modules d'introduction à la nutrition préscolaire pour les diététistes professionnel(le)s, leur utilisation ou rendement.

## **6. ACCEPTATION DES RISQUES**

L'utilisateur assume tous les risques et responsabilités pour le choix, l'utilisation, la qualité, le rendement et les résultats obtenus à partir des modules d'introduction à la nutrition préscolaire pour les diététistes professionnel(le)s.

## **7. ANNULATION**

Si l'utilisateur ne respecte pas ces modalités, le droit d'utiliser les modules d'introduction à la nutrition préscolaire pour les diététistes professionnel(le)s sera annulé immédiatement.

## **8. LOIS EN VIGUEUR**

Toutes les utilisations des modules d'introduction à la nutrition préscolaire pour les diététistes professionnel(le)s sont régies par les lois de la province de l'Ontario ainsi que les lois fédérales applicables au Canada. L'utilisateur accepte de se soumettre à la compétence des tribunaux de Toronto en Ontario.

Pour toute question concernant ces modalités, communiquer avec [rjanis@nutristep.ca](mailto:rjanis@nutristep.ca).